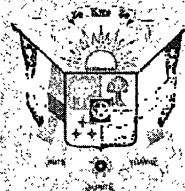


ANNEX 1



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE CABINET

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

N° 136 /MJ/DIRCAB..10.

Bangui, le 22 Avril 2010

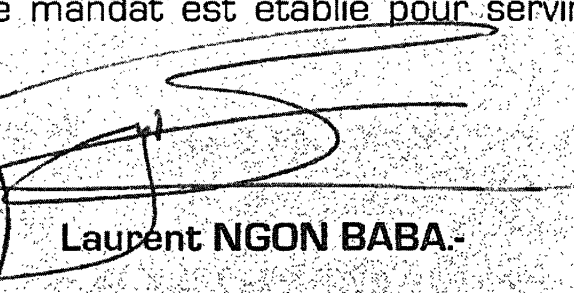
MANDAT ET POUVOIR

La République centrafricaine, représentée par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, donne par la présente mandat et pouvoir à :

Maître Emile BIZON
Docteur en Droit
Avocat à la Cour
B.P. 2094 Bangui
République Centrafricaine

Aux fins de défendre les intérêts de la République Centrafricaine, dans l'affaire Procureur c Jean Pierre BEMBA GOMBO ICC-01/05 – 01/08 en examen devant la Chambre de Première Instance III de la Cour Pénale Internationale et à cet effet prendre toutes conclusions, les modifier et augmenter s'il le juge convenable, les signer et déposer, présenter et plaider tous moyens qu'il juge utiles, former toutes demandes incidentes, reconventionnelles et en garantie, y défendre, accorder termes et délais, se présenter sur tous renvois en délibéré, et devant tous juges, y prendre, s'il le juge nécessaire, toutes nouvelles conclusions, présenter et signer toutes requêtes et généralement faire, jusqu'au jugement définitif, tout ce qu'il croira convenable.

En foi de quoi, cette attestation de mandat est établie pour servir et valoir ce que de droit./.-


Laurent NGON BABA.-